

| |
|--|
| CUCC76 CHALLENGE DE PRINTEMPS BERNARD LELEU |
|--|

1.Participation.

Ce challenge est réservé aux chiens d'arrêt conduits par leurs Propriétaires qui doivent être domiciliés en Normandie ou dans un département limitrophe de la Seine-Maritime.

2.Inscription.

Le montant des engagements est de 10 euros pour les adhérents du cucc76 et de 15 euros pour les non adhérents.

3.Attribution.

Il est attribué un challenge pour les continentaux et un pour les britanniques.

Les résultats des concours organisés par le cucc76 et répartis comme suit sont retenus :

- . 1 concours ouvert scc Ypreville
- . 1 concours ouvert scc Le Bourg Dun
- . 1 concours scc Guilmécourt ou spécial/intercub autre dans la mesure où la race n'est pas présente à Guilmécourt
- . 1 concours cucc76 obligatoire

Aucune obligation n'est faite de participer à toutes les épreuves.

L'attribution du challenge nécessite au moins un classement en field SCC.

4. Jugements.

Le barème suivant est utilisé, CAC 12, RCAC 11, 1^{er} Exc 10, 2^{ème} Exc 9, 3^{ème} Exc 8, Exc 7, TB 4.

Le concours cucc76 est jugé par des personnes ayant une culture cynophile certaine et désignées par le cucc76. Celles-ci ne peuvent concourir.

5. Résultats.

Le classement est tenu à jour en temps réel. Les participants peuvent connaître leur position à tout moment.

6. Prix.

Il est remis au cours de l'assemblée générale du CUCC76. Il est définitivement acquis.